



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TERRITORIALE DE LA MAYENNE

Assemblée Générale du 24 novembre 2022 – n° 08_2022_bis

BUDGET RECTIFICATIF 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 novembre, à 17 heures, l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Eric HUNAUT, Président.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Membres élus en exercice	: 36
Membres élus présents	: 19
Membres excusés	: 17
Quorum	: 19

Membres élus présents :

Mmes Anne Cousin, Cécile Legrand-Theil et Nathalie Planchais.

MM Raphaël Alexandre, David Blanchard, Jérôme Chaplet, Erwan Coatanea, Claude Daniel, Frédéric Devineau, Loïc Granger, Guillaume Gruau, Eric Hunaut, Laurent Lairy, Christophe Le Guet, Norber Montembault, Jean-Michel Motrieux, Vincent Seyeux, Christophe Terrien et Samuel tual.

Membres élus excusés :

Mmes Sylviane Gandon, France Gérard, Hélène Gohier, Virginie Hochart et Camille Moquet.

MM Emmanuel Adam, Jérôme Deniau, Bernard Fort, Eric Fouassier, Bruno Lucas, Christophe Marchand Nicolas Mousset, Bruno Rigouin, Nicolas Rousseau, Philippe Royer, Maxime Séché et Konthirith Tek.

EXPOSÉ DES MOTIFS CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

Vu le code du commerce, son livre VII et notamment les articles D711-71-1, R712-15 et A712-20,

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires, avoir entendu le rapport présenté par le Directeur Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, sur proposition du Président, arrête le Budget Rectificatif 2022, pour le Centre de Formation des Apprentis à :

- Résultat de l'exercice : - 71 K€
- Capacité d'autofinancement : - 56 K€
- Solde budgétaire global : - 221 K€

Le budget rectificatif 2022 a été soumis à l'examen de la Commission des Finances le 9 novembre 2022 et présenté au bureau le 14 novembre 2022.

Les explications concernant ce budget ont été données lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des membres élus présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les montants du budget Rectificatif 2022 du Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne,

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de ce budget Rectificatif,

CONSIDÉRANT l'examen du bureau réuni le 14 novembre 2022,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 9 novembre 2022,

L'ASSEMBLEE GENERALE

- APPROUVE le budget Rectificatif 2022 du Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne.
- MANDATE son Président pour transmettre ce budget rectificatif aux différentes autorités concernées.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

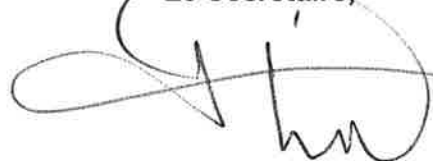
Copie certifiée conforme, le 24 novembre 2022

Le Président,



Eric HUNAUT

Le Secrétaire,



Frédéric DEVINEAU